Electrique.

...ées d'études et d'expérien-
...cher.

WARNOCK.

RUE SUSSEX.

4.

...EMIN DE FER

COLONIAL

entre l'Ouest et tous les
du St. Laurent, de la Baie
province de Québec ; ainsi
au Brunswick, la Nouvelle
u Prince Edouard, le Cap
es de la Madeleine, Terre-
ierre.
press quittent Montréal et
jours (dimanches excepté)
estination de tous ces points
t de chars, en 27 heures et

rains express directs sur le
ercolonial sont brillamment
tricité et sont chauffés par
locomotive même, ce qui
blement au confort et à la
geurs.
ns directs sont attachés de
et dortoirs, nouveaux et
e que les chars salons pour

er les plus en vogue, ainsi
de pêche les plus recherchés
route de l'Intercolonial qui

s expéditeurs est appelé
facilités offertes pour e
arine et en général de toutes
à destination des Provinces
neuve, aussi pour l'expor-
t des produits expédiés aux
ope.
informations concernant le
s'adresser à
nt des billets,
rks, Ottawa, ou à
E. W. ROBINSON,
du Fret et des Passagers
pour l'Est, P.Q
Jacques, en face du
Lawrence Hall, Montréal
, Surintendant Général,
min de Fer,
18 Juin, 1891.

CRE

CTS.

ctuellement au public et
s clients un vrai bon sucre
, c'est-à-dire à ceux qui
e de notre célèbre thé.
mois : une petite consigna-
cents.

JD BROS.

DEAU & SPARKS

e Rideau.

E FER

Atlantique.

Service Rapide

—ET—

Plus Courte et la
S Rapide.

té le 29 Juin 1891.

TIRONT DE LA GARE DE LA
GIN COMME SUIT :

L'EXPRESS DE MONT-
RÉAL rapide arrêtant
ns entre Ottawa et le Cô-
la jonction du Côteau avec
nd Tronc pour l'Ouest, et à
us les trains pour l'est, et
Montréal à 11.35.
L'EXPRESS DE MONT-
réal rapide limité n'arrêtant
t à Alexandria entre Otta-
a un char réfectoir, et ar-
à 8.20, se reliant aux trains
ntral et du Grand Tronc
nts à l'Est. Portland, Ri-
Dalhousie, etc.
L'EXPRESS DE BOSTON
et NEW-YORK (passant
le nouveau pont en acier ;
nt, St Albans, Saratoga,
Boston, New-York, Phila-
les points au sud, avec
le Wagner depuis Ottawa
Ottawa et New-York. (Ce
tes les stations entre Ottawa

POUR MONTRÉAL, ar-
rive à Montréal à 7.05 p.m.

RRIVERONT COMME SUIT :
ESS DE BOSTON et New-
t de tous les points inter-
t à toutes les stations entre
Ottawa. Laisse Boston à
w York à 7.00 P.M.
rapide de Montréal, Port-
uébec et Dalhousie. Train
à 9 A.M., n'arrête qu'à
pour laisser des passagers
ns sur le Grand Tronc.
Express rapide de Montréal,
uébec, Halifax, St. Jean,
ints sur l'Intercolonial et le
ntréal à 6.15 P.M. à l'arri-
d'Halifax et arrête à toutes

formations s'adresser à l'A-
la vente des Billets, au coin
t Elgin.

RLIN, C. J. SMITH,
Général. Agent Général
1890. des Passagers

ARRH

Manque de Forces

ANÉMIE
CHLOROSE
DÉBILITÉ
ÉPUISEMENT

LE FER
BRAVAIS

expérimenté par les plus grands Médecins du Monde, passe immédiatement dans l'Economie sans occasionner de troubles. — Il recolore et reconstitue le sang et lui donne la vigueur nécessaire. Il ne noircit jamais les dents.

Se défier Imitations et Contrefaçons.
Exiger la Signature S. Bravais, Capsules en Rouge
DÉTAIL : TOUTES LES PHARMACIES.
Gros : 40 et 42, Rue St-Lazare, Paris

MUNN & CO.
SCIENTIFIC AMERICAN AGENCY FOR
PATENTS
A pamphlet of information and abstract of the laws, showing How to Obtain Patents, Caveats, Trade Marks, Copyrights, send free.
Address MUNN & CO.
361 Broadway,
New York.

TAPIS!

—CHEZ—

THOMAS LIGGET

66 & 68 Rue Sparks.

Sont destinés à être vendus vite et en conséquence l'intelligent acheteur qui aperçoit une bonne occasion, obtient toujours le meilleur des bonnes marchandises en vente.

Le prix de nos Tapis-Tapisserie, les derniers reçus, sont les suivants :

23cts.	39cts.
29cts.	44cts.
31cts.	47cts.
52cts.	68cts.
59cts.	74cts.
63cts.	82cts.

Tapis de Laine,
Tapis de Velours,
Tapis de Bruxelles,
Tapis Carres Artistiques,
Toiles Cirees,
Rugs

Et un Immense Assortiment de

Nattes et Paillassons Cocoa.

Paillassons avec Baguettes en Chêne, placés sur les escaliers extérieurs à bref délai, en largeur unie ou de fantaisie, de 27, 36, 45, 54 et 72 pouces.

Thos. Ligget.

Exposition Terminee

Les visiteurs déclarent que l'Exposition a été un grand succès et que les directeurs ont donné les prix On a parlé, discuté, sondé les chances de l'Exposition Centrale, tous les jours en s'y rendant. Plusieurs expositions étaient merveilleuses ; quelque "Barnum" s'est montré avec ses chiens et ses moutons. Proclamez leurs erreurs, croissant tous les jours, six jours dans la semaine. Mais WOODCOCK est l'homme qui offre la plus merveilleuse exposition de nombreux Chapeaux de Feutre, et d'immenses quantités de Dolmans. Mon assortiment d'Oiseaux et de Plumes, de grands et petits articles, vendus à des prix si bas font à mon magasin, la plus belle renommée. Oui, j'irai chez WOODCOCK, acheter un Chapeau Lennox, tous ses prix me plaisent et j'aime ce magasin à "prix fixe." Là, c'est la place pour acheter un joli vêtement ou un Nellie Bly ; car personne ne peut nier que c'est le magasin le meilleur marché pour Chapeaux.

312, 314, 316 & 318

Rue Wellington.

La Commission Royale

ENQUETE "BAIE DES CHALEURS"

SÉANCE DU 28 OCTOBRE

QUÉBEC, 28 oct.—L'audience commence à 10 heures 25. La salle est remplie de spectateurs curieux d'entendre M. Mercier qui doit, dit-on, faire sa déposition aujourd'hui.

M. PACAUD reprend sa place au siège des témoins pour se laisser contre-interroger. Il rend compte des sommes déposées pour les élections contestées, qui sont au nombre de neuf.

Le JUGE JETTÉ l'interroge au sujet de certaines dépenses sur lesquelles le témoin s'est étendu longuement dans sa déposition.

En réponse à M. Casgrain, le témoin dit que les sommes dont il est question dans sa déposition, comme ayant été payées à M. Frank Carrel, du DAILY TELEGRAPH, l'avaient été par suite d'une promesse faite à M. James Carreli, de donner pendant un certain temps au rédacteur-en-chef du TELEGRAPH la moitié de son traitement hebdomadaire.

Le témoin paya également $500 à M. Parmalee qui publie une feuille libérale dans le comté de Shefford.

M. CASGRAIN examine ensuite le témoin au sujet de la dépense de $7,000 mentionnée dans a déposition du témoin et qui ne paraît pas avoir été faite pour ce que le témoin prétend. M. Casgrain demande à la Commission d'examiner les livres de banque du témoin.

Le témoin proteste contre cette demande parce qu'elle a pour objet de faire connaitre au public toutes ses affaires antérieures au scandale de la Baie des Chaleurs : néanmoins, il offre de soumettre ses livres à l'inspection des Commissaires. M. Hall propose de livrer ces livres à l'examen d'un comité d'experts, qui ferait à la Commission un rapport sur le résultat de leurs recherches.

M. Irvine s'oppose à toutes ces propositions en rappelant que les comptes particuliers d'un simple témoin ne doivent être exposés à l'œil scrutateur de personne.

Le juge JETTE propose de demander aux Banques les chiffres qu'il est nécessaire de connaitre pour étudier la cause actuelle.

On se dit dans la salle que les adversaires de M. Mercier, se trouvant à cours de munitions, s'accrochent à tout ce qui pourra leur servir de projectiles, qu'ils font flèche de tout bois.

M. CASGRAIN demande au témoin pourquoi il paya $3000 à M. Demers de l'EVENEMENT.

M. PACAUD refuse de répondre, cette affaire étant d'une nature toute particulière. Le témoin escompta un billet de M. Demers fait à l'ordre du Secrétaire Provincial. M. Casgrain lui demande ce qu'est devenu un troisième billet laissé par M. Mercier au sénateur Pelletier ? mais M. Pacaud refuse de répondre. Comme il avait donné déjà en particulier aux commissaires des explications à ce sujet, le juge Jetté l'autorise à ne pas répondre à cette question.

Le juge Davidson est de la même opinion. Il ne veut pas permettre qu'on cherche à pénétrer dans les affaires d'un parti au sujet de fonds qui n'ont rien de commun avec l'affaire de la Baie des Chaleurs. De plus, les commissaires ne veulent pas permettre qu'on livre à la publicité les noms de certaines personnes qui ne sont pas des personnages publics, à moins que ce ne soit absolument nécessaire.

Le TEMOIN.—Je prie la Commission de me permettre de ne pas répondre à cette question.

Le juge JETTE ordonne au témoin de répondre.

Le TEMOIN.—Le 6 mai, j'avais à la caisse d'épargne de la Banque Union la somme de $6,000.

M. Pacaud ne peut pas, en ce moment même donner des renseignements précis. Il lui faudrait une couple d'heures pour trouver les chiffres exacts. M. Casgrain demande que M. Webb, de la Banque Union, soit rappelé pour être interrogé à ce sujet et donner les renseignements nécessaires.

M. Sanser, comptable de Montréal, fut chargé par le témoin de faire un relevé de toutes les dépenses relatives aux $100,000 de la Baie des Chaleurs. M. Pacaud lui remit tous les chèques, les reçus, les talons, etc., et le comptable dressa l'état qui fut placé par M. Pacaud devant la commission.

Après M. Casgrain, M. Irvine se met à contre-interroger le témoin. Ce dernier a déjà juré qu'il n'avait pas fait d'arrangements avec M. Armstrong et Macdonald au sujet de la commission qui devait lui revenir. M. Pacaud renouvelle cette déclaration.

En réponse à M. Beique, M. Pacaud dit qu'au printemps dernier, il avait projeté d'aller en Europe avec Mme Pacaud. Sa femme l'accompagna, en effet, pendant le voyage.

M. J. J. MACDONALD, entrepreneur de chemins de fer, est ré-examiné au sujet des estimés pour la construction des ponts.

En réponse à M. Hall, il dit que sortant un jour des bâtisses du parlement avec M Pacaud, il lui dit qu'il avait mis $50,000 de côté pour lui. M. Pacaud lui répondit que ce n'était pas suffisant. Le témoin dit qu'il est étonné que M. Pacaud ait osé jurer qu'il n'avait jamais reçu d'argent de lui, orsque comme matière de fait, il avait déjà payé $4,000 à M. Pacaud pour collecter $30,000 du gouvernement. MM. Riopel et Armstrong lui demandèrent s'il avait jamais payé quelque chose à M. Pacaud, mais il n'avait pas trouvé bon de les renseigner.

Presque toute la déposition de M. Macdonald n'a été qu'une répétition de celle qu'il avait faite déjà à Ottawa devant le comité du sénat.

La séance est ajournée à demain.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

A deux heures et quart, reprise de la séance.

M. J. J. Macdonald répond au contre-interrogatoire de Beique.

Q—Dans votre témoignage devant le comité du Sénat, vous avez admis que la seule raison qui vous ait fait abandonner les négociations, c'est que vous ne pouviez vous entendre avec M. Riopel au sujet des conditions.

R—Oui.

M. HALL.—Dans votre interrogatoire, ce matin, vous avez dit que vos offres s'élevaient à $420,000, de moins que celles de M. Thom ?

R—Oui.

L'huissier appelle ensuite l'hon. Honoré Mercier, qui entre dans la loge des témoins, au milieu de l'intérêt général. Il prête serment et il répond ensuite dans les termes suivants au juge Jetté :

Avant mon départ pour l'Europe, j'avais au sujet du chemin de fer de la Baie des Chaleurs, une proposition faite antérieurement, bien que je ne puisse pas dire qu'elle nous eût été officiellement soumise. Afin de faire mieux comprendre où nous étions de la proposition Macdonald, si vous me le permettez, je vais lire la correspondance.

M. Mercier lit alors : Le 15 novembre 1890, je recevais de M. Macdonald une lettre que je produis, en anglais et en français. Dans cette lettre, il est dit que M. Macdonald avait fait un examen soigneux de la ligne et examiné la position financiere des actionnaires. M. Macdonald demandait, pour continuer, une nouvelle subvention, parce que, disait il, il lui fallait dépenser au moins $19,000 par mille. Il se déclarait prêt à entreprendre l'affaire avec un subside de $10,000 par mille pour les premiers 40 milles, en se chargeant de payer les dettes, etc., et il proposait de prendre le contrôle de l'affaire, en promettant de pousser les travaux avec vigueur. Il finissait en disant que si l'on ne se hâtait pas de réparer la ligne, tout serait perdu, parce que tout était exposé à se détériorer.

J'ai seulement accusé réception de cette lettre dans les termes contenus dans la copie que je produis en anglais et en français. C'était donc au milieu de novembre. Les choses en restèrent là pendant quelque temps. Cette affaire fut mise au conseil des ministres et il en résultat la loi qui fut adoptée à la dernière session.

Je produis, dans les deux langues, une lettre de M. H. Cameron, avocat de M. Macdonald, dans laquelle il est dit que les clients de M. Cameron se déclaraient prêts à accepter l'affaire, à condition d'avoir le contrôle et la propriété de la ligne, les dettes devant être réglées par eux ; ils devaient demander une subvention aussi considérable que possible.

Il y était parlé de la réclamation Armstrog, que les anciens actionnaires niaient avoir été payée à tort à M. Macfarlane. Les créanciers de ces derniers devaient être payés au *pro rata* de leurs créances. M. Cameron ajoutait que ses clients regrettaient de n'avoir pu s'entendre avec l'ancienne compagnie.

Il répondit, le 9 décembre, à cette lettre, qui était du 5 décembre ; j'en accusais simplement réception. Nous avons compris dès ce moment que toute négociation était rompue, et cependant nous n'avons pas cru devoir abandonner le projet, et, le 22 décembre les résolutions que l'on connait furent adoptées en conseil.

Lorsque j'eus soumis ces résolutions à la Chambre, avec l'assentiment du lieutenant-gouverneur, je me rendis chez l'Orateur où il y avait MM. Macdonald, Desmarais, Pacaud et quelques autres. La discussion commença alors ; nous avons constaté qu'il y avait une erreur de 80 milles au lieu de 60 milles. Je téléphonai alors au lieutenant-gouverneur pour me faire autoriser à corriger cette erreur. Je la fis corriger et je continuai la discussion avec M. Macdonald. Je lui offris de nouveau un subside, qu'il crut devoir refuser. Je ne pus réussir à lui faire comprendre qu'il demandait trop.

Le 7 février, je reçus de M. Cameron la lettre que je produis dans les deux langues. Il y est dit qu'il avait vu M. Macdonald et qu'il demandait une subvention de $10,000 par mille. Il était dit qu'il ferait tout son possible pour que les travaux fussent poussés avec vigueur.

Le 12 février, je répondis à M. Cameron que le gouvernement ne pouvait rien faire de plus pour ce chemin que ce qu'il y avait dans le statut.

Je n'ai plus entendu parler ni de N. Cameron ni de M. Macdonald, jusqu'au 12 mars, autant que je m'en souviens, c'est-à-dire la veille de mon départ pour l'Europe. Ce jour-là, j'ai vu MM. Rodolphe Laflamme et Cooper. M. Laflamme m'a fait remarquer que je partais sans avoir réglé l'affaire de la Baie des Chaleurs. Il me demanda si le subside était dû et exigible, etc.

J'ai dit que je ne pouvais lui répondre et je lui demandai de vouloir bien m'écrire.

Le lendemain, je partais pour New York ; j'avais sur moi, la lettre de M. Laflamme. Je l'ai lue à mes collègues, et nous avons dicté à mon secrétaire la réponse qui a été transcrite et mise à la poste, avant que nous fussions embarqués pour l'Europe.

COURRIER DU JOUR

TRAVAUX SUR LES RUES

Les travaux de nivellement des rues, sur lesquelles passe la voie électrique de la compagnie des tramways, sont complètement terminés. Les échevins Roger et Fraser sont très satisfaits de ceux qui ont été entrepris sur la rue Creighton. Les travaux de l'égoût de la rue Sparks seront terminés ce soir. Il est reconnu que l'ingénieur de la ville a fait tous ces travaux d'égoût, pour le prix qui avait été offert aux contracteurs, entrepreneurs avant, de la première section du dit égoût de la rue Sparks.

COMITÉ DE L'AQUEDUC

Le comité de l'Aqueduc s'est réuni hier soir ; étaient présents les échevins Roger (président), O'Leary, Cox, Laverdure, Campbell, Richard, Johnstone et l'ingénieur Surtees.

La réclamation de dommages-intérêts pour la somme de $200, présentée par M. Delorme pour la prétendue inondation de sa cave, par suite d'un défaut du tuyau de l'aqueduc, est rejetée pour la raison bien simple, d'après la déclaration de M. Surtees, qu'aucun tuyau de l'aqueduc n'a jamais été placé devant la propriété du plaignant.

Mme Bishoprick écrit au comité que c'est une indignité de lui avoir fait payer $98 de taxes d'eau, pour la propriété qu'elle possède sur la rue Maria ; elle fait remarquer que ce n'est pas sa faute, si le collecteur a laissé décamper son locataire, sans lui avoir fait payer ses taxes d'eau. Sa plainte est jetée au panier, parce que la plus grande partie des taxes collectées était exigible sur la propriété vacante.

Thomas Mac-Laughlin, contracteur pour la construction de l'égoût sur la rue Victoria, réclame la somme de $75., pour avoir pompé en dehors de l'égoût, l'eau qui l'avait envahi, par suite d'une inondation provenant des tuyaux de l'aqueduc. L'ingénieur prétend que cet accident est purement de la faute du plaignant, qui a dû payer à la Corporation les conduits de l'aqueduc qui ont été brisés.

La réclamation de Thomas MacLaughlin est en conséquence jetée au panier.

La réclamation de M. Purcell fera l'objet d'une enquête. On sait que ce monsieur prétend qu'on lui a réclamé des taxes d'eau pour 26 mois, quand il n'a eu l'usage de cette dernière que pendant neuf mois.

Le comité lève ensuite la séance.

DIVORCE ALDRICH-ALDRICH

Hier s'est développé en cour de Chancellerie, ce fameux procès en divorce, intenté contre son mari par Mme Jessie Aldrich. MM. McVeity et Kidd représentaient la demanderesse et MM. Code et Ord le défendeur.

Mme Jessie Aldrich a raconté à la cour, ses nombreux déboires domestiques et ses infortunes conjugales, qui couvrent plus des trois quarts des années de bonheur qu'elle avait rêvées, dans la naiveté de son cœur et l'innocence de son jeune âge, lorsqu'elle avait confié le soin de son existence au misérable, qui lui avait juré fidélité, amour et dévouement, un avenir enchanteur et une route parsemée de roses. Hélas ! ses pieds se sont bien vite ensanglantés sur cette voie, car elle a trouvé de suite le cœur de son mari desséché et vide de tout sentiment généreux ; elle sut trop tôt hélas apprécier son dévouement qui se traduisit par des coups et des privations sans nombre. Lorsqu'elle n'avait besoin de rien, elle était certaine de le trouver prêt à la satisfaire. Mais tout ceci n'était rien, cependant, à côté du violent crève-cœur qui lui était réservé. Un jour son maitre et seigneur s'envolait vers Montréal avec sa servante. C'en était trop, aussi se décida-t-elle à donner libre cours à son indignation et à demander à la loi de mettre sur son cœur ulcéré le baume cicatrisateur d'un bon divorce en règle.

Le mari, défendeur en cette cause, à peine déballé du bateau, voyait de suite les portes du département de la milice toutes grandes ouvertes pour le recevoir ; étant anglais, une place l'attendait ; pas besoin lui fut de faire antichambre, cela va sans dire. Ce monsieur aujourd'hui devant la cour, dépeint à son tour la demanderesse, sa chaste et digne épouse, sous un bien mauvais jour. Il déclare pour sa défense, que s'il a cédé à quelques mouvements de colère, c'est que sa femme trainait son honneur dans la boue et marquait le front de ses enfants du stigmate de son infamie. Donc il ne voit dans sa conduite sévère vis-à-vis de cette dernière, absolument rien de répréhensible. Quel est donc l'homme, qui ayant tant soit peu de sang dans les veines, tolèrerait sous ses yeux une conduite aussi dégradante ! Aussi demande-t-il à la cour de le débarrasser du fardeau de sa tendre moitié et de ce boulet d'ignominie, rivé à ses pieds et qu'il ne veut plus traîner plus longtemps. Pour son honneur comme pour celui de ses enfants, il prie donc la cour de briser les liens empoisonnés qui l'attachent à cette vile créature.

Son Honneur pourtant, avant de se prononcer sur ce drame conjugal et de rendre le bonheur à ces deux malheureuses victimes, en accédant à leurs vœux, déclare vouloir entendre encore un témoin, qui est absent. Le 12 novembre prochain, il prendra donc son témoignage à Cornwall.

CORRESPONDANCE

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Je vois par le compte-rendu que vous avez publié hier soir, de l'assemblée des commissaires des écoles séparées, que des enfants d'école ont été maltraités par les frères de l'école de la rue Sussex. J'ignorais qu'on fut à d'une sévérité aussi brutale, mais je savais qu'à l'école au coin des rues Murray et King, certains enfants, avaient été bien maltraités. Je connais un jeune enfant qui a porté pendant près de trois semaines des marques de violence infligées par son maître.

Cette manière brutale de traiter les enfants me révolte d'autant plus que j'ai eu l'expérience de la chose au collège Ste-Thérèse. J'ai vu là des enfants tellement maltraités que, si aujourd'hui mon homme de cour battait mon cheval d'une façon aussi brutale, je le ferais condamner à la prison par le magistrat de police.

L'humanité a pourtant fait des progrès depuis que j'ai quitté les bancs du collège, puisque l'on a fondé des sociétés pour la protection des animaux, ce qui n'existait certainement pas dans ce temps-là. Va-t-on après avoir pensé à protéger les animaux d'abord, être obligés d'admettre à notre courte honte qu'on aurait dû commencer par protéger nos enfants.

JE SUIS, UN QUI A ETE BATTU

NOUVELLES LOCALES

—Le Rév. M. Batton, par suite de l'accident qui lui arriva, sur la voie du C. P. R. samedi dernier, près de London, a retiré ses plaintes contre la dite compagnie, moyennant la somme de $25.00 et le remboursement du prix de ses bagages.

—Le comité civique des Finances doit se réunir ce soir.

—A la réunion du comité civique des Ordonnances, qui eut lieu hier soir, aucune affaire ne fut faite, faute d'un quorum. Les seuls échevins présents étaient messieurs Fraser (au fauteuil), Stewart, Bingham et Wallace.

—La treizième session de l'école des Beaux Arts, s'ouvrira sur la fin du mois de novembre prochain, 44 rue Bank, dans les salles de l'association artistique.

—Le "Cercle Dramatique" fondé en septembre dernier, est activement à l'œuvre, pour donner au public une représentation théâtrale d'ici à quelques semaines. Les répétitions se poursuivent avec succès et tout fait originer une soirée dramatique de premier choix, pour l'ouverture de la saison dramatique canadienne française à Ottawa La direction a choisi le drame historique à grand spectacle intitulé : "Le Courrier de Lyon", ou encore "Lesurques" et "L'attaque de la Malle Poste."

Tout le public canadien voudra voir se dérouler les péripéties émouvantes, de cette cause à jamais célèbre, dont s'occupe encore chaque année, les tribunaux français, car Lesurques, le héros du drame, qui paie de sa vie pour le crime d'un autre, n'a jamais été réhabilité.

—"Hôtel Dessoteau", tel est le nom d'un établissement de première classe, situé sur la rue Clarence et dont le propriétaire, M. Descoteau, ci-devant de Pointe-du-Lac, P. Q., n'épargne rien pour donner satisfaction au public. On trouve constamment à cet hôtel des vins et liqueurs de choix, ainsi que des cigares de première marque. Bonne table pour tous. Cour spacieuse pour accommoder les personnes qui ont des voitures. Allez lui payer une visite.

Les abonnes qui ne recevraient pas regulierement leur journal par les porteurs sont instamment pries d'en donner avis a nos bureaux d'administration ou bien par carte postale.

REVOLUTION
DE
Photographie S
AU
GRAND MARCHE
JARVIS STUDIO
141 Rue Sparks 141
Attention au bon numéro.

Librairie Francaise d'Ottawa.

Le public trouvera constamment à cette Librairie tous les livres et fournitures pour les écoles ; Livres de Prières, Livres d'Histoires, en Français et en Anglais. Aussi Papeterie, Articles Religieux et une variété d'Objets de Fantaisie toujours dans les dernières nouveautés. Ordres remplis avec promptitude
P. C Guillaume, Libraire
COIN DES RUES SUSSEX ET YORK.

VENTE A BON MARCHE
de montres, de pendules, de bijouterie et d'argenterie chez
JOS. E. TREMBLAY & CIE.
113 RUE RIDEAU.
Porte voisine de M. Th. Birkett, marchand de fer.

Pots à eau	depuis	$2.75	en montant
Porte-cornichons	do	1.00	do
Beurriers	do	2.00	do
Couteaux de table	do	3.50	do
Couteaux de dessert	do	3.00	do
Cuillers de table	do	3.50	do
Cuillers de dessert	do	3.00	do
Cuillers à thé	do	1.50	do

Aussi un assortiment complet de jumelles et de lorgnons en nickel, en or et en acier. Réveille matin en nickel réduits à $1.35 P. S.—Montres, pendules et bijouterie, réparées au plus bas prix.

CAPITAL STEAM LAUNDRY
100 Rue Rideau 100
Lavage et repassage faits sous le plus court délai et aux plus bas prix.
OUVRAGE GARANTI
Nous faisons une spécialité du lavage des rideaux et des chemises blanches.
L. BELANGER
Téléphone No 577. Gérant.
Paquets pris et retournés a domicile gratuitement.

Oak Hall,
332 Rue Wellington.
Salon de Hardes Faites
Où vous pouvez vous habiller à bon marché, ou à très bas prix ; et dans tous les cas je vous donnerai satisfaction.
Venez voir mes Capots, Habits, Pantalons, etc., etc. On vous montrera les marchandises avec plaisir, et à des prix que pour la même qualité, personne ne peut vous donner meilleur marché.
Votre Patronage est Sollicite.
E. J. LeDAIN.

ÇA M'AMUSE
Papa a acheté du
CIRAGE ACME
et ce me sera plus facile maintenant.
Wolff's ACME Blacking
EPARGNE BEAUCOUP DE TEMPS
UN NETTOYAGE DURE UNE SEMAINE
LA PLUIE OU LA NEIGE NE L'AFFECTENT PAS
REND LE SOULIER IMPERMEABLE
Employé par les Hommes, les Femmes et les Enfants.
PIK-RON
TRY IT.
Peindra les meubles vieux et neufs
Peindra le verre et la porcelaine
Peindra la ferblanterie
Peindra vos vieux paniers
Peindra la voiture du bébé
Et vernis en même temps.
Vendu partout.
ELMSTED & CIE, Agents Généraux pour le Canada
138 rue King O., Toronto, Ont. (16)

DECES

En cette ville, ce matin Alexandre A. Provost

Le service aura lieu samedi matin à 8hrs

Le convoi funèbre quittera sa demeure au No 177 rue St Patrice, pour se rendre à la Basilique et de là au cimetière Notre Dame

Parents et amis sont priés d'y assister, sans autre invitation.

LINIMENT GÉNEAU
35 ANS DE SUCCES
MARQUE DE FABRIQUE
Seul Topique remplaçant le Feu sans douleur ni chûte du poil. — Guérison rapide et sûre des Boiteries, Foulures, Ecarts, Molettes, Vessigons Engorgements des jambes, Suros, Eparvins, etc.
Phie GÉNEAU, 375, rue St-Honoré, Paris

PETITE GAZETTE

UNE MODISTE ayant trois ans d'expérience dans le métier, désire avoir une situation dans une boutique. S'adresser à ce bureau.

ON DEMANDE—Un bon agent voyageur pour le commerce de ville. Emploie constant. Avantages particuliers à ceux qui commenceront maintenant. Articles spéciaux. Ne tardez pas. Le salaire compte du premier jour. BROWN BROS., Trees nurserymen, Toronto, Ont.

LE SEDLITZ CH. CHANTEAUD, est le Purgatif *le plus efficace* contre la Constipation, Migraine, Maux d'estomac, Goutte, Rhumatisme, etc. Sa réputation auprès des médecins est universelle. Pour éviter les contrefaçons, exiger une enveloppe jaune et la marque CH. CHANTEAUD seul préparateur des médicaments dosimétriques du Dr BURGGRAEVE.

AVIS AUX MERES—Le "Sirop Calmant de Mme Winslow" devrait toujours être employé quand les enfants font leurs dents. Il soulage immédiatement les souffrances de ces pauvres petits, produisant un sommeil naturel, paisible, en faisant disparaître la douleur, et les jeunes chérubins s'éveillent aussi "brillants et frais qu'un bouton de rose." Ce sirop est très agréable au gout. Il apaise l'enfant, amollit ses gencives, enlève toute douleur, fait disparaitre les souffrances intestinales en règlant la digestion, et est le meilleur remède connu contre la diarrhée, soit qu'elle provienne de la dentition ou d'autres causes. Vingt-cinq cents la bouteille. Ayez confiance et demandez le "Sirop calmant de Mme Winslow" et ne prenez aucune autre préparation.

Avis aux Chasseurs

QUÉBEC, 23 Septembre, 1891.

MONSIEUR,—Les journaux, depuis l'ouverture de la saison de la chasse, publient presque tous les jours, que des personnes étrangères à la Province de Québec et à celle d'Ontario ont chassé et chassent encore dans les limites de cette Province.

J'ai à vous faire remarquer, en conséquence, que c'est votre devoir, aussi bien que celui de tous les gardes-forestiers sous votre contrôle, de surveiller à ce que les lois de chasse soient exactement observées par chacun et de demander à toute personne non-domiciliée comme susdit, un permis de ce Département et à défaut de ce permis, de poursuivre ces violateurs des droits de chasse conformément à la loi.

E. E. TACHÉ,
Asst.-Commissaire.

J. B. CHARLESON, Ecr.
Surint. des Gardes Forestiers,
Ottawa.

SOUMISSION.

A RAISON de changements importants faits dans les Plan, Devis et Spécifications, de nouvelles Soumissions Cachetées seront reçues par le soussigné, jusqu'à Mardi le 2 Novembre à 6 P. M., pour la construction d'une Maison d'Ecole dans le quartier St. George.

Les Plan, Devis et Spécifications amendés pourront être consultés à la résidence du Rév. Père Harnois, 196 rue Wilbrod.

Les soumissions pour l'appareil de chauffage et pour le plombage devront être faites séparément.

P. PELLETIER,
Commissaire d'Ecole.
Prés. de la Section Française.
Ottawa, 30 Oct. 1891.

LIGNE D'OMNIBUS
Cimetiere Notre-Dame, Chemin de Montreal
Les Omnibus partiront du bureau de poste tous les dimanches, lorsque la température le permettra, à 1,30, 2,00 et 3,20 p. m. revenant le soir à 4,30, 5,00 et 5,30.
LANDRY & THOMPSON

Le "HUB"
VIS-A-VIS LE MUSÉE GÉOLOGIQUE.
VINS ET CIGARES CHOISIS
TOUJOURS EN MAIN.
VM. CODD, Proprietaire.
548 RUE SUSSEX, OTTAWA

Montres et Bijouteries
en tous genres et de toutes qualités. Seront vendues à 25 pour cent au dessous des prix ordinaires. Chaque Article est garantie tel que représenté, sinon l'argent vous sera remis Chez H. NOREZ, No. 30 rue Rideau, (près du Pont des Sapeurs.) Réparations de Montres et Horloges garanties et à des prix modérés.

A. C. LAROSE
Comptable. Auditeur, Syndic
AGENT D'ASSURANCE
(FEU, VIE ET ACCIDENT.
121 Rue Rideau
TELEPHONE 189.
Collections faites promptement

PEINTURES
Preparees.
Toutes prêtes pour tous travaux qui rivalisent avec les meilleures Manufactures du Dominion et du monde entier.
Leurs Qualites.
Sont Egales à n'importe lesquelles.
Supérieures au plus grand nombre.
Surpassées par aucune.
W. HOWE.
Fabricant de Peintures.
OTTAWA.

:-Cartes Professionnelles-:

H. CHATELAIN.
Avocat, Notaire, Etc.
569 RUE SUSSEX - - - OTTAWA
Argent à Prêter.

E. M. Lambert, M.D.C.M.
COIN DES RUES ST. PATRICE ET CUMBERLAND.
—HEURES DE CONSULTATIONS—
8 à 10 A. M. 1 à 3 P. M. 6 à 8 P. M.

M. McLEOD, C. R. Avocat, Cours Fédérales et de Québec, 138 Rue Welling on, Ottawa.

GEO. McLAURIN, LL.B
AVOCAT, Etc.
BUREAU : 19 RUE ELGIN, OTTAWA

VALIN & CODE
Avocats, Solliciteurs, Notaires.
BLOC EGAN, RUE SPARKS
VIS-A-VIS L'HOTEL RUSSELL
Argent à Prêter.

J. W. WARD
AVOCAT ETC.
—BUREAU—
31 Scottish Ontario Chambers Ottawa.

O'GARA, MacTAVISH & WYLD,
Avocats, Solliciteurs, Notaires.
Bloc Hay, Rue Sparks, Ottawa, Ont.
PRÈS DE L'HOTEL RUSSELL.
MARTIN O'GARA, Q.C., D.B. MACTAVISH, W. WYL

Belcourt, MacCraken & Henderson
Avocats, Procureurs, Notaires, Etc.
ONTARIO ET QUEBEC
OTTAWA.
A. BELCOURT, JOHN J. MCCRAKEN
GEO. F. HENDERSON.

A. E. LUSSIER
Avocat, Notaire, Etc.
BUREAU - - - 569 RUE SUSSEX.
Coin de la Rue Rideau, Ottawa, Ont.
Argent à Prêter avec avantage spécial l'Emprunteur.
A. E. LUSSIER.

M. J. GORMAN, L.L.B
(Successeur de L. A. Olivier.)
Avocat, Solliciteur, Notaire, Etc.
—BUREAU—
Carleton Chambers, 74 Rue Sparks
OTTAWA.
Argent a Preter.

Christian & Cie
Commercants de Charcon.
BASSIN DU CANAL
En dehors du Bonsecours. Adresser vos commandes à C. Christian, Agent, Nicholas House, Little Sussex Street, Ottawa

Ecole des Beaux Arts
44 Rue Bank, Coin de la Rue Wellington, Ottawa.
Au-dessus du College de Musique
Ouverte du 1er Novembre au 1er Ma
Dans le Département qui comprend le dessin d'après la bosse, d'après le modèle vivant, la peinture et l'aquarelle, les contributions sont de $5.00 par mois, pour le cours avancé, et de $2.50 pour le cours élémentaire.
Dans celui du dessin industriel, d'architecture, de machine, etc., surtout utile aux décorateurs et aux ouvriers en général, $1.0 par mois. Couture artistique, $1.50 par mois.
S'adresser à ACHILLE FRÉCHETTE secrétaire, à la Chambre des Communes, ou sur les lieux, aux Professeurs

DR. WASHINGTON

Gradué en 1872, à l'Université Victoria, avec honneurs, a subi aussi les examens du Collège des Docteurs et Chirurgiens, Ont.
Depuis 1880, a consacré tout son temps à l'étude des maladies de la Gorge et des Poumons. [La figure ci jointe représente un Respirateur Poreux et le malade en train de respirer.
Le Dr. Washington sera à Ottawa le 26, 27 Octobre et 2 Novembre.
A Maxwille, Hôtel Windsor, le 31 Oct
MALADIES TRAITÉES—Catarrhes de la Tête et de la Gorge, Surdité provenant du Catarrhe, Bronchite Chronique, Asthme et Consomption, Perte de la Voix, Maux de Tête, Développement des Glandes du Cou, Maladies Nasales, ou autre Obstruction du Nez enlevée. Bureau Principal, 78 rue McCaul. Toronto.

C. LEVEQUE,
ENCANTEUR.
Salle d'Encan : Marche By.

—LE—
"Tabac Raby"
TABAC CANADIEN.
—CHEZ—
EDOUARD CARRIERE,
145—Rue Rideau—145
OTTAWA.

MEILLEUR ORIGINAL DISPONIBLE